

Rendez-vous le 10 novembre

Date : 24 octobre 2020

[L'UEFA](#) (Union européenne des associations de football, qui regroupe les fédérations nationales de football d'Europe) vient d'ouvrir une procédure disciplinaire contre le [stade Rennais](#) pour 3 possibles manquements aux règles d'organisation des compétitions lors de sa rencontre à domicile avec le club russe de Kasnodar en ligue des champions mardi dernier 20 octobre 2020.

Elle pointe :

- **une infraction à une règle permanente, posée à l'article 38 du [règlement sur la sûreté et la sécurité](#)**, qui veut que l'organisateur du match doit faire en sorte que tous les passages, couloirs, escaliers, portes, portails et voies d'évacuation d'urgence destinés au public soient exempts d'obstacles susceptibles de gêner la circulation des spectateurs
- **trois infractions relatives à la situation sanitaire** en période de covid, soit
 - **deux infractions au regard des [exigences minimales pour le retour des spectateurs dans les stades](#)** maintenir une distance sociale dans le stade, y compris avec les autres spectateurs et les employés, à moins d'avis contraire du personnel ou lorsque des mesures d'atténuation (ex. panneaux de plexiglass) sont effectives (§ 5.3)
 - respecter le siège qui leur est attribué, ce qui assure une distance sociale entre tous les sièges bénéficiant d'un billet (§ 5.4)
 - **une infraction à la règle posée par le [protocole de reprise des jeux](#)** (V.2 et plus précisément son § 11.2) qui impose aux équipes de réduire leur délégation officielle (les dirigeants accompagnant le staff et les joueurs) à un maximum de dix personnes ayant produit un test négatif au coronavirus, et leur impose le port du masque à tout moment (ceci valant naturellement pour les deux équipes).

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>



La commission de contrôle, d'éthique et de discipline de l'UEFA nous en dira bientôt plus.